

HealthTech : poursuivre le développement de la R&D en période de crise

SECURISER SA R&D

Contexte

Le **pipeline** des candidats-médicaments des biotechs françaises à financer est **riche**, 720 avec une moyenne de 3 candidats-médicaments (57%*) et en phase de développement clinique précoce (Phase 1 et 2 pour 30%*), alors que celles-ci sont en environnement de « cash constraint » et ont en grande majorité **un horizon de liquidité inférieur à 12 mois**.

L'épidémie de COVID-19 a des **effets variables sur le développement des études cliniques** car :

- les priorités des autorités de santé se concentrent sur la gestion de crise,
- les conditions optimales de recrutement et de visites des patients ne sont plus réunies.

Aujourd'hui, une partie significative des 300.000 études cliniques en cours dans le monde pour développer des médicaments et des instruments médicaux permettant de soigner d'autres pathologies que le Covid-19 sont à l'arrêt, ou risquent de l'être**.

En parallèle, **les investisseurs sont tentés de reporter les processus d'investissements**, ce qui dégrade l'offre disponible à court terme. Toutefois, de nouvelles opportunités peuvent s'ouvrir avec les appels à projets qui se multiplient.

Dans ce contexte de retards voire de décalages de leurs études, **comment les biotechs peuvent-elles continuer à développer leurs projets ?**

*(source Panorama France Biotech 2019)

** (source Les Echos)

Approche pour faire face

Il est nécessaire de mesurer votre exposition aux impacts du Covid-19 pour identifier et prioriser des contremesures.

1 Portfolio management – Prioriser les investissements, repenser les modalités de développement

Réévaluer en interne les programmes en cours de développements

- **Pour les études en cours :**
 - Mettre en place un plan de continuité permettant d'assurer leur gestion opérationnelle
 - Mettre en place avec la CRO des mesures permettant de s'assurer de la sécurité des patients déjà inclus
 - S'interroger sur la pertinence et la faisabilité de poursuivre le recrutement des patients
 - Évaluer l'impact sur le calendrier général de l'étude
 - Mettre en place un plan de sécurisation de sa chaîne d'approvisionnement des composés (cf. point 2.)

Pour les études à venir :

- réaliser une analyse approfondie du bénéfice potentiel du maintien de l'étude vis-à-vis de la pathologie visée
- le cas échéant, suspendre l'initiation des études
- s'interroger sur la nécessité de poursuivre les « activités de soutien » pour l'après-crise

S'interroger sur la possibilité de développer en mode « accéléré » un diagnostic, une thérapie ou une solution pour faire face au COVID-19 et autres maladies émergentes.

Évaluer les nouvelles opportunités de partenariat avec les big pharma qui concentrent leurs efforts dans le domaine des infections virales

2 Gérer ses approvisionnements

- Inventorier le stock
- Identifier la provenance des composés
- Évaluer l'impact des pénuries de transport, par zone et par type
- Ré-examiner les contrats afin d'être alignés sur les responsabilités de chacun en cas de pénurie d'approvisionnement
- Réévaluer les niveaux des stocks de sécurité

3 Optimiser et gérer son cash

Budget :

- Évaluer l'impact du décalage des études sur chaque agrégat essentiel : Chiffre d'affaires issu des refacturations de FTE au titre des prestations analytiques, masse salariale, études
- Préparer une nouvelle version du budget pour 9 mois 2020 et son plan de trésorerie
- Faire approuver ce nouveau budget par le Board

Masse salariale, conformément aux dispositifs d'urgence mis en place par Bercy :

- Pour les fonctions non essentielles, envisager le chômage partiel
- Reporter le paiement des cotisations sociales du 15 avril 2020

CIR :

- Déposer au plus vite son dossier de CIR pour bénéficier du remboursement accéléré annoncé par Bercy
- Évaluer l'opportunité de faire préfinancer sa créance de CIR 2019

TVA :

- Déposer au plus vite sa demande de remboursement de crédit de TVA

Prêt Garantie par l'Etat :

- En tant qu'entreprise innovante, bénéficier d'un prêt bancaire garanti par l'Etat d'un montant maximal de 2x la masse salariale
- Contacter sa banque principale pour solliciter ce prêt

Bénéficiaire des aides BPI qui perdurent, en complément des prêts bancaires :

- Et plus particulièrement les Prêts de Soutien à l'Innovation et Prêts French Tech Bridge

4 Viser les aides au développements dédiées à la recherche pour faire face au COVID-19

Si l'opportunité de développer une solution contre le COVID-19 se dessine, envisager d'intégrer les appels à Projets et les aides associées, et plus particulièrement :

- Aide aux projets de recherche et développement structurants pour la compétitivité (PSPC) dédiée pour le thérapeutique,
- Fonds de dotation dédié de l'Europe,
- Appel à projets COVID-19 de l'ANR,
- Aides proposées par « CoalitionCovid » en lien avec France biotech.

5 Optimiser vos relations investisseurs

L'attente des investisseurs est de comprendre le statut de l'avancée des essais cliniques et les incertitudes sur les éventuels retards que la crise peut engendrer.

Il est donc indispensable d'anticiper et de communiquer au plus tôt pour faire un point réglementaire et clinique (pour les HealthTech cotées, cela passera par un Communiqué de Presse dédié et une information appropriée dans les documents présentés à l'Assemblée Générale), de manière transparente et en toute sincérité.

Contacts



Catherine Porta
Associée

+33 1 55 68 71 45
cporta@kpmg.fr



Cédric Adens
Associé

+33 1 55 68 71 23
cadens@kpmg.fr



François Delrot
Manager

+33 1 55 68 94 41
fdelrot@kpmg.fr

L'étendue et la nature des services détaillés dans ce document sont soumis aux règles déontologiques de la profession, selon que nous sommes commissaires aux comptes ou non de votre entité ou de votre groupe. Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International